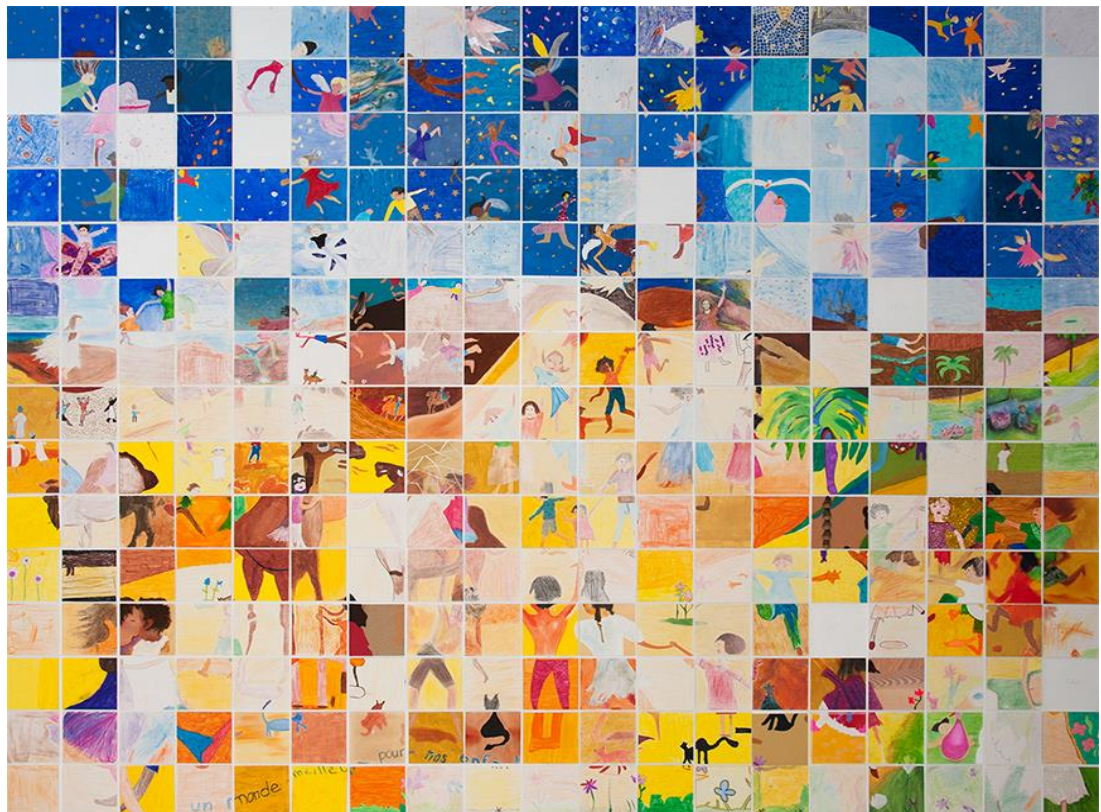


RAPPORT D'ACTIVITE 2019



96, place Genevès
71000 MACON

Tél. 03/85/21/19/50
placement@pradobourgogne.fr

SOMMAIRE

1 / <u>Présentation d'établissement</u>	page 4
1. <i>Les deux structures du Service de Placement</i>	
2. <i>Les missions</i>	
3. <i>Agrément et habilitation</i>	
4. <i>Financement</i>	
5. <i>Situation géographique</i>	
6. <i>Les Personnels</i>	
2 / <u>Éléments et indicateurs de suivi relatif à la prise en charge des enfants par service (document en annexe)</u>	page 6
1. <i>Éléments relatifs à la prise en charge des résidents au Placement Familial</i>	
a. Indicateurs Journées par Service	
b. Comparatif entrées et sorties 2019, 2018 et 2017	
c. Orientation des sorties	
2. <i>Éléments relatifs à la prise en charge des enfants au Placement Educatif</i>	
a. Indicateurs Journées par Service	
b. Comparatif entrées et sorties 2019, 2018 et 2017	
c. Orientation des sorties	
3 / <u>Déclinaison du projet de l'établissement en actions opérationnelles – nos axes de travail 2019/2020 et 2021</u>	page 13
1. <i>Une dimension politique</i>	
2. <i>Une dimension stratégique et managériale</i>	
3. <i>Une dimension partenariale et relationnelle</i>	
4. <i>Une dimension symbolique et clinique</i>	
4 / <u>Amélioration continue de la qualité, des travaux du comité de pilotage et autres groupes</u>	page 15
5 / <u>Temps forts de l'année</u>	page 19
6 / <u>Gestion des ressources humaines</u>	page 21
1. <i>Mouvement du personnel en 2019</i>	
2. <i>Etat de l'absentéisme en 2019</i>	
7 / <u>Nos actions de formation individuelles et collectives</u> <u>Les formations avec thème, nombre de participants et type de financement</u>	page 23
8 / <u>Chantiers en cours, cap fin 2021</u>	page 24

1 / Présentation de l'établissement

Service de Placement Familial et Educatif
96, place Genevès
71000 MACON
Tél : 03 85 21 19 50
Fax : 03 85 21 19 69

Numéro de SIRET : 385 400 452 000 79
Code APE : 8790 A

1. Les deux structures du Service de Placement

Le Service de Placement gère deux structures :

- ◇ **Le Placement Familial** : 76 enfants de 0 à 21 ans (+2 places d'urgence),
- ◇ **Le Placement Educatif** : 68 Jeunes (+2 places d'urgence) d'une tranche d'âge variant de 16 à 21 ans accueillis en appartements individuels sur les communes de Mâcon et Montceau les Mines. Les Mineurs (essentiellement Mineurs Non Accompagnés) sont accueillis dans les appartements dits de proximité.

2. Les missions

Au-delà de la mission principale qui s'inscrit dans le cadre de la Protection de l'Enfance :

- ◇ Le placement Familial vise à garantir à l'enfant un accueil chez un assistant familial sécurisant et chaleureux lui permettant d'évoluer et de se construire dans les meilleures conditions :
 - Il vise à soutenir la fonction parentale pour aider les parents à dépasser leurs difficultés et reconsidérer les besoins fondamentaux de leur.s enfant.s.
 - Il vise également à maintenir et restaurer le lien parents-enfant.s. Les visites médiatisées sont ordonnées par le Juge des enfants. Ainsi, pour ce faire, nous offrons un panel de modalités de rencontres (accompagnées, semi-accompagnée et libres) dans un lieu neutre.
- ◇ Le Placement Educatif est un dispositif qui permet, dans le cadre de son projet, de favoriser et d'accompagner au mieux la prise de responsabilités des résidents dans la gestion de leur vie au quotidien visant une autonomie progressive et l'indépendance totale.

3. Agrément et habilitation

Le Service de Placement Educatif et Familial, géré par l'Association du Prado Bourgogne, est :

- Habilité au titre de l'Assistance Educative (article 375),
- La Protection des Jeunes Majeurs (arrêté du 18-2-75),
- Agréé au titre du Conseil Départemental pour les enfants et les Jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

4. Financement

Le financement provient majoritairement du Conseil Départemental de Saône-et-Loire et des départements limitrophes pour les places extérieures.

5. Situation géographique

Le Placement Familial accueille des enfants sur l'ensemble du département, en fonction de l'implantation de la famille naturelle et de la localisation des assistants familiaux dans le respect des droits de l'enfant.

Le Placement éducatif est basé à Mâcon et de manière exceptionnelle, hors de l'agglomération.

6. Les Personnels

Le Service de Placement Familial et Educatif est géré par un Directeur à mi-temps (l'autre mi-temps au Foyer éducatif La Maisonnée), et une Directrice adjointe à mi-temps également sur les deux établissements et Service. L'équipe pluridisciplinaire est composée :

Un Service administratif :

- 1,60 ETP de comptable,
- 2.20 ETP de secrétariat,
- 1 ETP Agent de bureau en Contrat d'avenir.

Des Services Généraux :

- 1 ETP Ouvrier d'entretien,
- 0,60 ETP Maîtresse de maison,
- 3.20 ETP de Surveillants de nuit.

Une équipe médico-psy :

- 0.52 ETP Psychologue au PF
- 0.03 ETP Psychiatre
- 0.75 ETP Infirmière pour le Placement Educatif
- 0.06 ETP Psychologue au PE

De deux Services :

Le Placement Familial :

- 1 ETP Cheffe de Service,
- 1 ETP Conseillère technique,
- 4,25 ETP d'Educateurs,
- 44 Assistants familiaux (chiffre qui peut varier en fonction du nombre de placements et de l'implantation géographique des familles),

Le Placement éducatif :

- 1.30 ETP Cheffe de Service,
- 10.70 ETP d'Educateurs,
- 0.30 ETP Conseillère en Economie Sociale et Familiale

2 / ELÉMENTS ET INDICATEURS DE SUIVI RELATIFS À LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS PAR SERVICE

1. Eléments relatifs à la prise en charge des enfants au Placement Familial

Au cours de l'année 2019, 100 Jeunes ont été suivis, en file active, au Placement Familial dans 44 familles d'accueil réparties sur l'ensemble du département de Saône-et-Loire.

Le Service compte actuellement 21 % de placements directs (Sous Protection Conjointe) et 79 % de mesures ASEF judiciaires et administratives.

Origine des mesures			
	2017	2018	2019
<u>Mesures ASEF</u>			
. Saône et Loire	69	62	77
. Autres	8	3	2
<u>Sous protection conjointe</u>			
. Saône et Loire	29	32	21
. Autres.....	0	0	0
Total	106	97	100

Pour les situations ASEF de la Saône et Loire :

- 47 % des mesures du TAS de Chalon (50 % en 2018),
- 39 % des mesures du TAS de Mâcon, Cluny, Tournus (30 % en 2018)
- 10 % des mesures du TAS d'Autun, Montceau, Le Creusot (15 % en 2018),
- 2 % des mesures du TAS de Charolles (2 % en 2018).

Pour les mesures extérieures 2 % :

- 1 mesure du département du Rhône,
- 1 mesure du département de l'Essonne.

Objectif du CPOM : 4 places départements extérieurs.

Nous observons une nette diminution, de 2 places à 4. A ce jour, nous n'avons pas de demandes extérieures.

➤ Répartition Âge / sexe

Age	2019		Entrées 2019		Sorties 2019	
	G	F	G	F	G	F
De 0 à 3 ans	5	8	5	4	5	2
De 4 à 6 ans	5	10	0	4	0	1
De 7 à 10 ans	13	10	13	4	1	3
De 11 à 15 ans	14	14	3	1	5	2
De 16 à 18 ans	10	8	1	0	0	2
De 19 à 21 ans	3	0	0	0	2	0
Total	50	50	22	13	13	10

◇ Les admissions

Nombre de demandes d'admission de la plateforme : 72

Nombre d'admissions : 24

Répartitions des Mineurs par territoires, à l'admission :

Origines des mesures par territoires	Nombre d'enfants		
	2019	2018	2017
ASEF			
Montceau-les-Mines.....	1	10	10
Paray-le-Monial.....	0	3	4
Mâcon.....	8	10	10
Chalon-sur-Saône.....	14	12	12
CD 71 - Pupille / Adoption	1		
	24	35	36

Répartitions des admissions par origines juridiques :

3 : Accueil d'urgence transformé en admission

2 : Accueil administratif ASEF

18 : Accueil judiciaire confiés ASEF

1 : Accueil en vue d'adoption

Changements de familles d'accueil : 5

Accueil d'urgence : 11

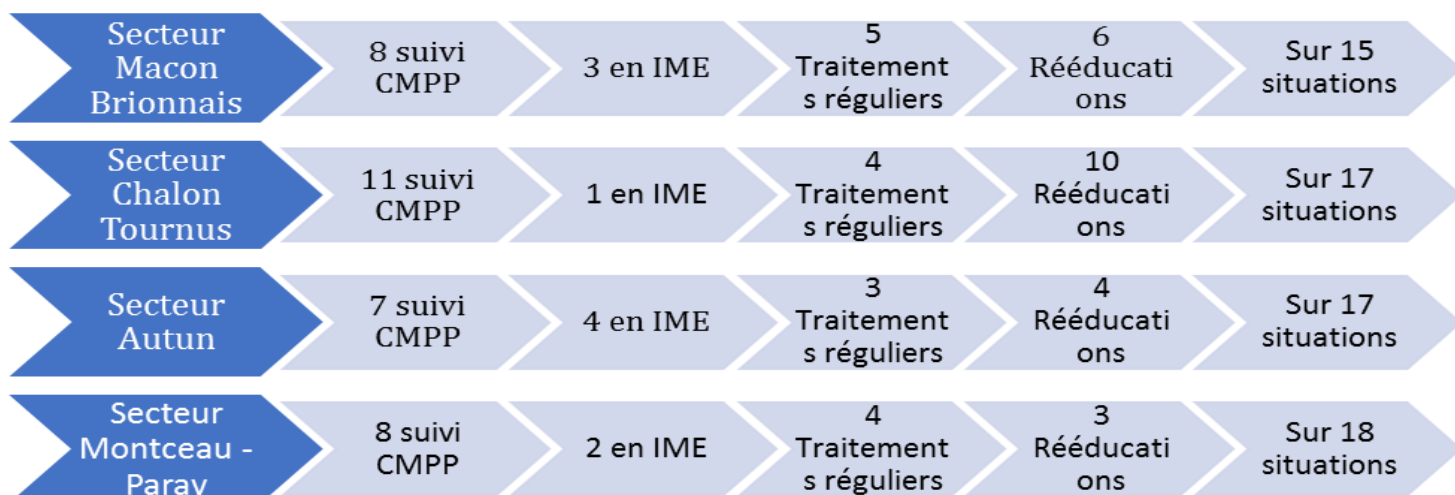
Nombre de prises en charge de Mineurs Non accompagnés : 1 jeune maman et son bébé

◇ Prise en charge de la santé physique et psychique

Nombre d'enfants concernés par des hospitalisations en service : 3
(1 pour un diabète sévère et 2 pour des crises clastiques ou d'angoisse)

Nombre d'enfants concernés par des hospitalisations en psychiatrie : 1

Nombre d'enfants avec traitements médicaux : 16



Cependant, il convient d'affiner ce résultat dans la mesure où certains Jeunes peuvent bénéficier de plusieurs suivis, et que d'autre n'en bénéficient pas.

◇ Prise en charge des Mineurs au quotidien :

Relais permanent 1 fois par mois : 6

Nombre d'enfants pour qui nous avons payé l'habillement : 82

Nombre d'enfants pour qui nous avons donné de l'argent de poche : 33

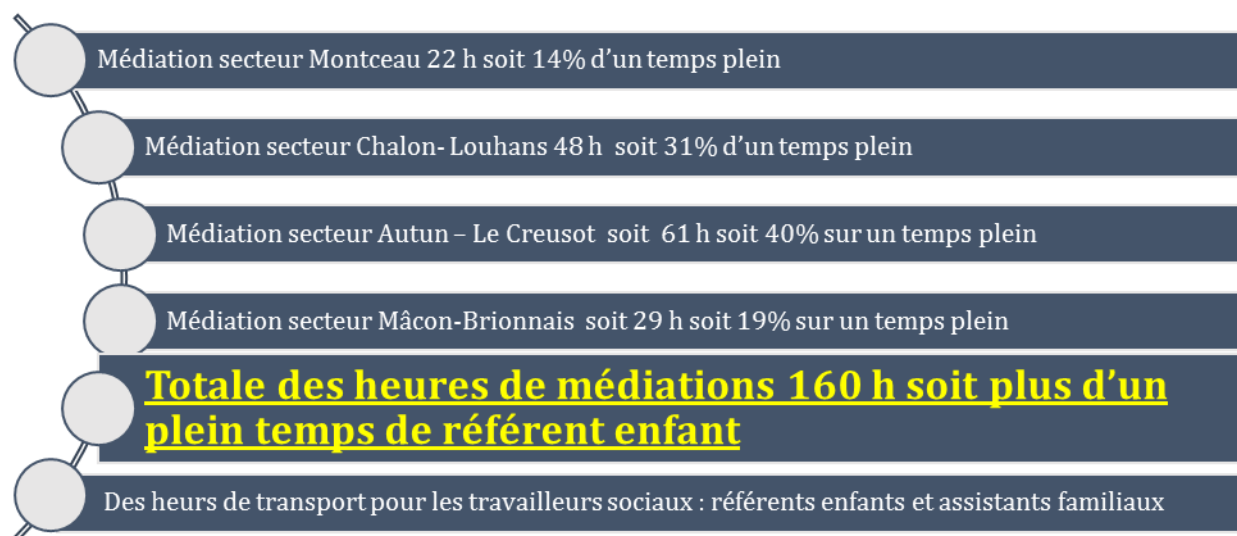
Nombre de situations concernées par des prises en charge et des relais entre établissements du Prado : 1

◇ Droits de visites médiatisées, accompagnées en lieu neutre

Les visites médiatisées, ordonnées par le Juge des enfants, visent à maintenir et restaurer le lien parents-enfant.

Depuis quelques années, les demandes de visite médiatisées sont exponentielles.

Lorsque que le Service accueille des nourrissons, les visites peuvent être au nombre de 2 fois par semaine à raison de 1h à 2h.



◇ Projet pour l'Enfant :

Durée moyenne du placement

2017 : 53 mois

2018 : 52 mois

2019 : 51 mois

a) Indicateurs Journées par Service

Prévisionnel : 28 470,

Réalisé : 27 186 réalisées en Saône et Loire (dont 287 journées en accueil d'urgence) et 662 journées réalisées pour des placements hors département.

Taux d'occupation réel : 97.82%

b) Comparatif entrées et sorties 2017, 2018 et 2019

Années	Admissions	Sorties
2017	33	30
2018	24	23
2019	24	23

c) Orientation à la sortie

Nombre de Sorties : 23

	2019	2018	2017
Sorties	23	23	30
⇒ Retours en famille ou tiers digne de confiance	7	6	13
⇒ <u>Orientation autres Etablissements PRADO</u>			
- Maisonnée	1	4	1
- Salornay	0	1	0
- Montferroux	0	0	3
- Placement Educatif	0	1	1
- Placement à Domicile	0	2	1
⇒ Majorité (autonomie)	2	0	1
⇒ Orientations autres Etab ASEF	4	3	8
⇒ Fin Accueil Urgence	8	3	6
⇒ Hospitalisation	0	1	0
⇒ Adoption	1	0	0
⇒ <u>Situations particulières :</u>			
- Décès	0	1	0
- Reste en famille accueil, majeur reconnu handicapé	1	0	0
- Relais de convalescence	0	1	0

2. Eléments relatifs à la prise en charge des enfants au Placement Educatif

a) Indicateurs Journées par Service

Prévisionnel : 25 550

Réalisé : 24 370 réalisées en Saône et Loire et 679 journées réalisées pour des placements hors département.

Taux d'occupation réel : 98.04%

b) Comparatif entrées et sorties 2017. 2018 et 2019

Secteur Macon		
Années	Admissions	Sorties
2017	36	28
2018	82	43
2019	36	40
Secteur Montceau-les-Mines (création en 2018)		
Années	Admissions	Sorties
2018	26	8
2019	11	12

◆ Les prises en charges

2019	Secteur Mâcon	Secteur Montceau-Les-Mines
Nombre de prises en charge	89	41
Nombres de Jeunes MNA	60	41
Nombres de Jeunes « Classique »	29	0
Nombre de Femmes	43	0
Nombre d'Hommes	46	41

◆ La scolarité :

	Mâcon	Montceau-les-Mines
Apprentissage	33	27
Contrat de professionnalisation	-	3
Lycée	-	3
UP2A	3	6
Collègue (-16ans)	-	2
Recherche Emploi / Formation	16	-
Emploi	5	-
Scolarisé	31	-
Accueil de Jour	1	-

◆ Les suivis MDPH :

3 dossiers MDPH au 31.12.19 pour le secteur de Mâcon
Aucun dossier MDPH pour le secteur de Montceau les mines

c) Orientation des sorties :

Sorties	Secteur Mâcon		Secteur Montceau les mines	
	2019	2018	2019	2018
Sorties	40	38	12	8
⇒ Retours en famille	8	11	-	-
⇒ Accueil Assistante Familiale	1	0	-	-
⇒ 115 / CHRS	2	1	-	-
⇒ Autonomie avec revenu et Foyer Jeunes Travailleur	4	13	12	8
⇒ Autres prises en charge (DJM, CLLAJ, FAC, IDEF)	19	9		
⇒ <u>Orientation autres Etablissements PRADO</u>				
- Salornay	0	0		
- Unité Ville	1	1		
⇒ <u>Situations particulières :</u>				
- Fugue avec fin de prise en charge	1	0		
- Incarcération	1	0		
- Accueilli chez un ami	3	0		
- Inconnu	0	3		

3 / DÉCLINAISON DU PROJET DE L'ÉTABLISSEMENT EN ACTIONS OPÉRATIONNELLES – NOS AXES DE TRAVAIL 2019/2020

Protéger l'enfance ...présentement, ce n'est pas une mince entreprise !
L'a-t-elle été d'ailleurs ?

Simplement, peut-on constater au sein de la société d'aujourd'hui que des Jeunes, des enfants voient conjuguer à leur dépens un nombre accru de facteurs de déstabilisation, qu'ils siègent dans leur environnement intime, familial, ou dans leur environnement sociétal, culturel etc.

Partant de là, notre mission est de protéger les enfants, de soutenir la fonction parentale des parents, et à ce titre, nous avons mis en œuvre les dernières recommandations de la concertation nationale et des axes de travail d'Adrien TAQUET : « La prise en compte de la santé et de la vie psychique des enfants confiées et l'écoute bienveillante auprès des parents tout en évaluant leur .s compétence.s à reconnaître les besoins fondamentaux de leur.s enfant.s... ».

Nos axes de travail du pôle se sont centrés sur cette feuille de route

1. *Prise en compte de la santé et de la vie psychique des Mineurs accueillis* *(transversale MECS/ PF / PE)*

Nous sommes partis du postulat suivant : il ne suffit pas que l'enfant soit placé, il a besoin de soins particuliers.

Notre préoccupation est : comment faire pour qu'une souffrance psychique d'un enfant ne devienne pas une détresse, pour qu'une séparation n'aboutisse pas à une rupture.

Comment favoriser la compréhension des processus psychiques à l'œuvre au cours d'une séparation et d'un placement ?

Afin de répondre à cette question centrale, nous nous sommes fixés les objectifs suivants :

- Instaurer des temps cliniques (équipe éducative psychologue, Chefs de service),
- Partager cette façon de penser la clinique avec l'ensemble des professionnels, dont la spécificité est le partage de la vie quotidienne avec l'enfant où se jouent des rencontres d'inconscient à inconscient qui échappent à tout formatage (en réunions de secteur et /ou de coordination),
- Organiser des rencontres avec l'ensemble de nos partenaires pour que les Services apprennent à mieux travailler ensemble,
- Promouvoir la santé comme une priorité,
- Inviter le parent à connaître les suivis médicaux et l'accompagner auprès des différents spécialistes,
- Et offrir à l'enfant, le Mineur, la possibilité d'exprimer sa souffrance et lui donner à voir qu'il y a toujours quelqu'un qui ne le lâchera pas....

2. Une culture commune pour une intelligence collective

Il nous semblait nécessaire de construire un socle commun de compétences pour renforcer la culture commune des professionnels du Service. Chacun pourrait ainsi s'appuyer sur des références, des compétences éthiques et déontologiques et des protocoles internes au Service.

Fort de ces appuis et de ces connaissances, gageons que les professionnels construiront une intelligence collective au service des Jeunes et de leurs parents.

A ce titre, et à titre d'exemples, nous avons travaillé sur notre cohésion d'équipe pluridisciplinaire :

- Nous avons réfléchi au travail au binôme référent éducatif et assistant familial,
- Nous avons fait émerger des thématiques en réunion de secteur ou de Services pour que chacun s'exprime.,
- Nous avons harmonisé les pratiques éducatives du Dispositif Grands Ado et du Placement Educatif : et travaillé les notions de parcours en lien avec la Maisonnée.

3. Parents et professionnels : la place aux parents, soutenir la fonction parentale

Si la promotion de l'intérêt de l'enfant doit primer, comment trouver une dialectique intéressante entre protection de l'enfant et respect de l'exercice de l'autorité parentale ?

Associer, responsabiliser, faire plus de place aux parents, les accueillir dans des espaces médiatisés, sécurisés et attrayant, coopérer avec eux pour l'éducation et le développement de leurs enfants.

A ce titre, nous nous sommes fixés les objectifs suivants :

- - Présence des parents au premier entretien d'accueil, au bilan d'admission, aux synthèses, et les associer à chaque fois qu'une difficulté se présente pour leur.s enfant.s ou qu'une orientation, est prévue,
- - Evaluer la capacité des parents à reconnaître les besoins de leurs enfants en leur proposant des outils d'évaluation simples et concrets (écriture d'une fiche évaluative des compétences parentales),
- - Evoquer avec eux toutes les autorisations ou non autorisations, droits usuels et non usuels pour qu'ils donnent leur avis le plus possible,
- -Créer des temps avec eux pour des expériences positives afin d'exprimer leurs potentialités en lien avec les besoins de leur.s enfant.s.

I. 4 / AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ, DES TRAVAUX DU COMITÉ DE PILOTAGE ET AUTRES GROUPES

Nous nous sommes attachés à « faire vivre » la qualité au plus proche de notre cœur de métier à savoir :

- Suivi des diagnostics, mise en place d'une enquête RPS au SPFE, et d'actualisation des fiches actions ;
- Interroger et clarifier le sens et la visée de l'acte éducatif (mise à jour des classeurs procédures notamment à la Maisonnée) ;
- Définir et promouvoir la place et le rôle des parents et des enfants : suivi des questionnaires de satisfaction, nouveau dispositif CVS, action Défense des Enfants Internationale ;
- Prendre la mesure des réorganisations nécessaires en termes de dispositifs et de parcours (cf. plan d'Action PE) ;
- Redéfinir le cadre d'intervention au PF (cf. Le plan d'actions) ;
- Promouvoir la démarche de consensus ;
- Mise en œuvre des préconisations issues de la commission communication ;
- Réorganisation des temps de synthèse.

◆ Nous avons mis l'action en 2019 sur les fiches action CPOM suivantes :

- Mieux gérer la violence dans les établissements ;
- FEI, Intervention de l'assureur associatif SHAM ;
- Sollicitation AMAVIP (France Victimes) ;
- Présentation AMAVIP aux salariés : Mars 2020 ;
- Commission Surveillants de Nuit (niveau associatif) ;
- Réunion annuelle : Surveillants de Nuit avec Psychologue : 3 fois par an ;
- Surveillance vidéo : l'accès à la Maisonnée est sécurisé par vidéo et digicode ;

◆ Aménagement des accès extérieurs afin de limiter les entrées et sorties des Jeunes sans autorisation ;

- Travaux éclairage extérieur (sécurisation des allers/retours) ;
- Formation des professionnels pour mieux appréhender les questions de la violence ;
- Concernant les protocoles des établissements relatifs à la prévention de la violence.

◆ Compétences et pratiques professionnelles :

- Formation avec Madame Bonneville « gestion des Cas complexes » (chercheur et psychologue) ;
- Formation sur la contention ;
- Recrutement Personnels qualifiés ;
- Formation continue, gestion de la violence, documentation sur thématique ;
- Accueil stagiaire école ;
- Entretien Individuel d'Evaluation ;
- Diagnostic de fonctionnement ;
- Information sur la loi 2016 ;
- Journée ANMECS ;
- Mobilité professionnelle en interne.

◆ Développer la culture de l'écrit de chaque intervenant et support de communication externe :

- Formation associative pour certains professionnels ;
- Restructuration de la trame de l'écrit des rapports transmis aux autorités mandantes ;
- Mise en place d'une Commission communication ;
- Réunion bilan et synthèse ;
- Harmonisation de document (DIPC, PPE, ASEF).

◆ Mieux coordonner le parcours de l'enfant : évaluation et suivi, relations avec l'ASEF, articulation du projet pour l'enfant et DIPC :

- Lien réel entre le DIPC et PPE
- Le PPE-DIPC complété au moment des synthèses et bilan d'entrée sert de base pour l'accompagnement au quotidien du projet du Jeune ;
- La coordination entre ASEF et l'Établissement par les allers/retours des PPE fonctionne bien ;
- Point régulier sur site entre les référents des différents ASEF et l'Établissement ;

◆ Place du parent :

- Avant chaque échéance de placement un entretien spécifique est fait avec les parents par le DREF. Après réception de l'ordonnance, un entretien est programmé avec les parents pour lecture de ladite ordonnance, redéfinir les objectifs de travail et signer le PPE et le DIPC ;
- Questionnaire adressé aux parents ;
- Invitation CVS ;
- Rencontre régulière avec le référent DREF ;
- Rencontre régulière dans le cadre des visites médiatisées ;
- Tableau évaluation compétence parentale ;
- Rendez-vous à la demande des parents et informations sur leurs droits ;
- Entretien téléphonique systématique des éducateurs avec les parents aux retours des week ends ;
- Information systématique du quotidien de l'enfant aux parents.

◆ Prévenir les risques psycho-sociaux :

- Enquête RPS pour les différents Services ;
- Document Unique en cours d'élaboration ;
- Groupe de travail associatif pour l'amélioration des conditions de travail des Surveillants de Nuit ;
- Intervention de la psychologue 3 fois par an auprès des Surveillants de Nuit ;
- Formations : Risques routiers (1pers), prévention incendie (12 pers), SST (5 pers) ;
- APAVE : PV commission de sécurité ;

- APP : 8 séances ;
- Fiche d'Évènements Indésirables ; Chantier associatif
- Réunion CSSCT ;
- Réunion cellule de veille ;
- Information sur le protocole de prévention des risques ;
- Diagnostic ;
- Document Unique ;
- Outils managériaux, bienveillance ;
- Concernant le niveau managérial entre le Siège et les établissements et le niveau des fonctionnements par établissement : mise en place de deux diagnostics, en deux phases sur deux ans.

◆ Développer des réponses diversifiées et plus individualisées permettant une plus grande souplesse dans les prises en charge :

- Mise en place de relais au cas par cas pour soulager certaines situations complexes ;
- Liens réguliers avec les responsables ASEF ;
- Collaboration et contribution à la mise en place d'un projet inter partenarial dans certaines situations complexes.

◆ Structures et investissements :

- Rénovation de l'Unité 4 ;
- Mise en œuvre des travaux Ad'AP ;
- Rénovation des locaux de vie ;
- Changement chaudières ;
- Renouvellement parc automobiles.

II. TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

◆ Le management de la complexité :

- Appels à projets ;
- Management des Personnels ;
- Management clinique ;
- Gestion du quotidien.

◆ La place de l'Usager :

- CVS et Soirée Noël ;
- Camps ;
- Sortie cirques, sports (foot, basket), concert ;
- Goûter de Noël ;
- Projet Défense des Enfants Internationales.

◆ Les temps institutionnels :

- Assemblée Générale ;
- Rencontres Conseil Départemental ;
- Portes ouvertes « Vacances à la ferme » ;
- Réunion de rentrée associative ;
- Réunion de Pôle ;
- Les rituels.

◆ Sécurité et travaux :

- Accessibilités ;
- Gestion des risques notamment en matière d'hygiène (Plan Nettoyage et Désinfection des Cuisines Collectives, intervention société ECOLAB : punaises de lits, cafards, dératisation) ;
- Exercices et formation incendies ;

- Aménagements des locaux de vie des Jeunes et des Personnels ;
- Document Unique, élaboré et mis en place pour les différents Services.

◆ La pédagogie :

- Mise en œuvre de la carte des besoins fondamentaux universels des enfants.

◆ Le partenariat :

- Participation Direction, ANPF, ANMECS ;
- Participation réunions du Conseil Départemental ;
- Archivage, partenariat avec les Archives départementales.
- Rencontre Police et Gendarmerie ;
- Travail avec les écoles de formation en travail social ;
- Les projets, continuer, relancer et penser :
 - Associer l'équipe pluridisciplinaire pour mutualiser les compétences de chacun ;
 - Associer les Mineurs pour les rendre acteur principal d'un projet ;
 - Sortir de la routine pour créer des perspectives autour de projet qui réactivent la part de créativité en chacun de nous.

Nous avons donc mené tout le long de l'année les projets suivants :

- Pilotage et organisation des journées ANPF à Dijon ;
- Pilotage et organisation sur 2020 de la journée régionale de l'ANPF sur le thème du délaissement ;
- Projet droit des enfants internationaux en lien étroit avec le défenseur des droits des enfants (groupe de Mineurs présent à la journée de présentation à l'Unesco et création d'un clip pour promouvoir les droits des enfants placés) ;
- Projet « Grands adolescents » avec le Conseil Départemental ;
- Groupe interne pour l'écriture fiche d'évaluation des compétences parentales afin d'objectiver le travail de médiation des droits de visite avec un tiers.

6 / GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

1. Mouvements du personnel 2019

a) Concernant les Assistants Familiaux

Au 31 décembre 2019 : 44 Assistant (e)s familial (e)s.aux sont salarié (e)s du Service en CDI

Trois Assistants Familiaux ont été recrutés en CDD durant l'année.

Huit ont quitté le Service :

- 2 Démissions liées à des réorientations professionnelles,
- 2 licenciements pour retrait d'agrément
- 3 Départs en retraite
- 1 Congé sabbatique

Sept ont été recrutés en CDI, dont 1 suite à CDD.

◆ Pour les recrutements 2019 :

	2019	2018	2017
Candidatures reçues	26	18	34
Candidats refusés car ayant déjà un employeur	3	3	7
Candidats recrutés par un autre Service	5	6	6
Candidats non retenus après entretiens	11	3	13
Candidats embauchés	7	6	8

◆ Déplacements Assistants Familiaux :

	2019	2018
Nombre de Km réalisés par l'ensemble des Assistants Familiaux dans l'année	430 970	411 680
Moyenne par an et par Assistant familial en km	9 577	8 949
Nombre d'Assistants Familiaux qui ont fait plus de 12 000km/an	14	10
Nombres de km maximum réalisés dans l'année	22 807	21 592

b) Concernant les Services Généraux

- Embauche en CDD de surveillants de nuit pour remplacement pendant leurs périodes de formations et d'arrêts maladie,
- Embauche en CDI de surveillants de nuit suite à un licenciement,
- Embauche en Contrat d'avenir d'une maitresse de maison (0.80 ETP),
- Embauche en CDD d'un Agent d'entretien technique pour remplacement arrêt maladie, et renfort pour les différents déménagements, et travaux.

c) Concernant le Placement Educatif

- Mutation inter établissement du Pôle mâconnais d'une monitrice éducatrice (IETP), en provenance de la Maisonnée.
- Embauche en CDD d'éducateurs pour remplacements d'arrêts maladies,
- Embauche en CDD d'une monitrice éducatrice en renfort pour l'accueil « des mères MNA et leurs bébés »,
- Embauche en CDI d'une éducatrice spécialisée.

d) Concernant le Placement Familial

- Embauche en CDI d'une Cheffe de Service,
- Embauche en CDD d'une éducatrice spécialisée pour le remplacement d'un congé maternité,
- Embauche en CDD d'une psychologue pour remplacement congé maternité.

e) Concernant l'Administratif

- Embauche en Contrat d'avenir d'un Agent Administratif,
- Embauche en CDD d'un Agent de bureau pour remplacement congé maternité.

2. Etat de l'absentéisme en 2019

Nombre de jours Total: 1 542 jours (1 977 jours en 2018)

	MALADIE	A.T	Maternité
Jours calendaires	815	565	162

Nombre d'arrêt de 0 à 30 jours	38 arrêts	2 arrêts
Nombre d'arrêt de 31 à 90 jours	2 arrêts	1 arrêt
Nombre d'arrêt de + de 90 jours	4 arrêts	3 arrêts

7 / Nos actions de formation individuelles et collectives.

Les formations avec thème, nombre de participants et type de financement

1. Formations financées par le plan de Formation

- Formation 240 heures : 10 Assistants Familiaux,
- Formation « Mineurs Non Accompagnés » : l'ensemble du Placement Educatif,
- Formation « Sexualité des Usagers » : 4 personnes,
- Journées ANPF 2019 : 8 personnes,
- Planning CEGI modulation : 3 personnes,
- Formation « Tuteur de proximité » : 2 personnes,
- Formation énurésie encoprésie : 7 personnes,
- Formation sécurité routière : 7 personnes,
- Formation Langue des Signes : 1 personne,
- Formation Secourisme Sécurité au Travail : 6 personnes,
- Formation incendie : 4 personnes,
- Gestions du stress et des émotions : 4 personnes.

2. Formations financées par le Service

- Analyse de la pratique à l'IRTESS pour quatre groupes Assistants Familiaux, les équipes du Placement Educatif et Familial,
- Soutien management aux Cadres,
- Remboursement kilométrique pour tous les déplacements liés à la formation des Assistants familiaux,
- Formations PJJ : 3 sessions de 3 jours sur différents thèmes ont été suivies par 5 éducatrices,
- Conférences : Enfance face aux traumatismes ; Accompagner les Jeunes vers leur sortie du dispositif ; Devenir mère en exil : Ces jeunes venus d'ailleurs... ;quel accompagnement pour les MNA. Ses conférences ont été suivies par 9 personnes.
- Journée départementale de la PMI : De la grossesse à 6 ans.

8 / CHANTIERS EN COURS, CAP FIN 2021

- Installation PE PEOB,
- La dirigeance du Pôle : recrutement CSE maisonnée et MNA, suite formation APP,
- Suivi maison des Associations,
- Poursuite des travaux relatifs aux droits de l'enfant autour d'une action tri-partite : CD71 – Pôle PRADO Mâcon- Présidente Défense des Enfants International (et Défenseur des droits),
- Poursuite des discussions avec le CD autour :
 - Avenant 351,
 - Evolution La Maisonnée,
 - Visites médiatisées,
 - Sortie post-majorité.

Le Directeur,
D. DECOLIN